

Francis HILLMEYER
Député du Haut-Rhin

Paris, le 15 Avril 2006

PROJET DE LOI SUR LES SUCCESSIONS ET LES LIBERALITES :

Francis HILLMEYER veut plus de souplesse pour les héritiers des petites entreprises
artisanales

Le député du Haut-Rhin est une nouvelle fois intervenu par voie d'amendements sur le projet de loi portant réforme des successions et des libéralités lors du deuxième passage du texte devant les députés.

Défendue mardi soir dernier en séance par Anne-Marie COMPARINI, sa collègue UDF de Lyon , la modification présentée par Francis HILLMEYER visait à permettre, lors de la disparition du dirigeant d'une petite entreprise, **à autoriser son héritier à réaliser toutes les opérations nécessaires à la continuation de l'entreprise.**

En effet, le temps nécessaire à l'acceptation de la succession peut prendre plusieurs mois durant lesquels l'entreprise doit pouvoir bénéficier d'un minimum de gestion dynamique, sans que pour autant cela implique , de la part de celui qui assure cette gestion , une acceptation de la succession.

Contrairement au souhait du député , le Garde des Sceaux a estimé que pour l'héritier n'ayant pas encore accepté la succession, ce dernier ne peut être autorisé à prendre que des décisions à court terme.